

Exécutoire le 29/07/2026



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
 Mairie : 20, rue de l'Eglise
 14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 29 Conseillers présents : 27 Votants : 28	Séance du 29 juin 2026
Date de la convocation : 23 juin 2026	
Delib20260810	

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. GUILLEMIN Jean-Marie, Mme OBLIN-POMMIER Sophie, M. LIZORET Didier, Mme MOREL Fabienne, M. MZARI-ROSSI Mustapha, Mme GERME Isabelle, M. LANGRAND Bertrand, M. JUNQUA Pierre, Mme COUTURE Claude, Mme BOUCHER Sylvie, Mme ARANDA Anne-Marie, , Mme VAUTIER Sylvie, Mme GUIBERT Ginette, M. NENARD Cyril, Mme CHAUCHIS-ARDAENS Maryline, M. DELAGE Valéry, M. TIHY Patrice, Mme LEVILLAIN Véronique, M. PIERRE Jérôme, M. GUINEHEUX Damien, Mme MARCIENNE Emmanuelle , M. GROULD Yohann, Mme HAIZE-DUVAL Sandrine, Mme HALBOUT Émilie, M. LECHEVALIER François, M. CHAFFOTEC Brian, M. DEKEYSER Matthieu.

Pouvoir :

M. ROSE Hervé à M. LIZORET Didier

Absente excusée :

Mme LOPEZ Rachel

Secrétaire : Mme ARANDA Anne-Marie

Exécutoire le 29/07/2026

Delib20260810

OBJET : Modification du tableau des emplois communaux

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Considérant la nécessité de renforcer l'encadrement et la surveillance des élèves durant la pause méridienne ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du fonctionnement du secrétariat général à la suite du départ à la retraite d'un agent et du détachement d'un autre agent vers la fonction publique de l'État à la suite de la réussite à un concours ;

Considérant la nécessité de renforcer ponctuellement les effectifs du service animation ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de créer trois emplois permanents d'adjoint territorial d'animation

Il est créé, à compter du 1^{er} septembre 2026, trois emplois permanents d'adjoint territorial d'animation, relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation, dans le grade des adjoints territoriaux d'animation à temps non complet.

La durée hebdomadaire de service de chacun de ces emplois est fixée à 5 heures et 05 minutes hebdomadaires annualisées, soit 5,08/35èmes.

Les agents recrutés sur ces emplois seront chargés de l'encadrement et de la surveillance des élèves durant la pause méridienne, notamment :

- la surveillance des élèves dans la cour de récréation ;
- la surveillance et l'accompagnement des élèves au restaurant scolaire ;
- la participation au maintien de la sécurité et du bon déroulement du temps méridien.

Ces emplois seront affectés à la surveillance de cour et/ou de restaurant scolaire, à raison de 2 heures par jour les jours de classe, selon le planning arrêté par la collectivité en fonction des nécessités du service.

- de créer deux emplois permanents d'assistant administratif

Afin d'assurer la continuité du service public au sein du secrétariat général, il est créé deux emplois permanents d'assistant administratif à temps complet.

Ces créations interviennent :

- pour pourvoir au remplacement d'un agent admis à faire valoir ses droits à la retraite ;
- pour pourvoir au remplacement d'un agent bénéficiant d'un détachement dans la fonction publique de l'État à la suite de sa réussite à un concours.

Les emplois seront chargés notamment des missions de secrétariat, de gestion administrative, de conception de supports de communication, de gestion administrative du logement, de participation à l'organisation des cérémonies et manifestations...

Les emplois sont créés dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux dans le grade des adjoints administratifs territoriaux.

- de créer un emploi d'adjoint territorial d'animation à durée déterminée

Exécutoire le 29/07/2026

Il est créé, à compter du 1^{er} septembre 2026, jusqu'au 31 août 2027 pour un accroissement temporaire d'activité un emploi d'adjoint territorial d'animation contractuel à durée déterminée, à temps non complet, afin de répondre aux besoins du service animation.

La durée de service de cet emploi est fixée à 19 heures et 30 minutes hebdomadaires annualisées.

L'agent recruté exercera des missions d'animation, d'encadrement et d'accompagnement des enfants sur les différents temps périscolaires et extrascolaires, selon les besoins du service.

- **de modifier en conséquence le tableau des emplois communaux afin d'y intégrer :**

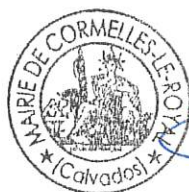
- trois emplois permanents d'adjoint territorial d'animation à 5,08/35èmes ;
- deux emplois permanents d'adjoint administratif territorial à temps complet ;
- un emploi d'adjoint territorial d'animation contractuel à 19 heures hebdomadaires annualisées.

- **de préciser que**

- ces emplois pourront être occupés par des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois susvisés ;
- en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, ces emplois pourront être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique ;
- les agents recrutés par voie contractuelle seront rémunérés sur la base de la grille indiciaire du grade d'adjoint territorial d'animation ou d'adjoint administratif territorial ;
- les crédits nécessaires à la rémunération des agents et aux charges sociales correspondantes seront inscrits au budget communal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cornelles le Royal, le 6 juillet 2026



Le Maire,

Jean-Marie GUILLEMIN